

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2021-21
---	---	-----------------

SEANCE DU 25 JUN 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
 21/06/2021
Date d'affichage
 28/06/2021

Le 25 juin 2021 à 19 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans la salle des fêtes (conformément à l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire), sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

Etaient présents:
 CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, ~~DUVEAU Anthony~~, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, ~~MENETRIER Adrien~~, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan,

Procuration :
Absents : DUVEAU Anthony, MENETRIER Adrien.
 Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Secrétaire: MORTIER Céline

OBJET : AVIS sur l'acquisition d'un délaissé du domaine public Départemental par M.Ventard – Parcelle AB 116.

Monsieur Etienne VENTARD a émis le souhait d'acquérir une partie du domaine public au droit de sa propriété située au n°40 Rue du Chêne.

Cette partie du domaine public est propriété du Département de la Côte-d'Or, puisque située le long des routes départementales.

C'est donc au Conseil Départemental d'organiser éventuellement le déclassement et la vente d'une partie de son domaine public.

Monsieur Etienne VENTARD a présenté 2 possibilités d'acquisition en Mairie à Monsieur le Maire.
 Le Conseil Départemental souhaite connaître la position de la commune sur ce projet d'acquisition de délaissé.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les 2 possibilités proposées par Monsieur Etienne VENTARD et demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- DONNE un avis favorable à la proposition 1 et défavorable à l'hypothèse 2 du projet d'acquisition d'une partie du délaissé du domaine public Départemental par Monsieur Etienne VENTARD.

Acte rendu exécutoire après transmission en
 Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
 Jocelyn CHAPOTOT

